

12 OCT 2018

COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe les candidats aux concours de formation pour le recrutement des élèves Instructeurs Principaux de Jeunesse et d'Animation (IPJA), Instructeurs de Jeunesse et d'Animation (IJA), Instructeurs Adjoints de Jeunesse et d'Animation (IAJA), Maîtres Principaux d'Éducation Physique et Sportive (MPEPS), Maîtres d'Éducation Physique et Sportive (MEPS) et Maîtres Adjoints d'Éducation Physique et Sportive (MAEPS) dans les Centres Nationaux de la Jeunesse et des Sports (CENAJES) de Kribi, Bamenda, Bertoua, Dschang et Garoua, session 2018, qu'ils composeront dans les centres d'examen ci-après :

- CENTRE D'EXAMEN DE YAOUNDÉ : les candidats ayant déposé les dossiers de candidature à Yaoundé, Bertoua et Ebolowa ;
- CENTRE D'EXAMEN DE DOUALA : les candidats ayant déposé les dossiers de candidature à Douala et Buea ;
- CENTRE D'EXAMEN DE GAROUA : les candidats ayant déposé les dossiers de candidature à Garoua, Ngaoundéré et Maroua ;
- CENTRE D'EXAMEN DE BAFOUSSAM : les candidats ayant déposé les dossiers de candidature à Bafoussam ;
- CENTRE D'EXAMEN DE BAMENDA : les candidats ayant déposé les dossiers de candidature à Bamenda.

Pour ce qui concerne les candidats du centre d'examen de Yaoundé, ils composeront dans les différents sites d'examen selon le calendrier ci-après :

I. ÉPREUVES PHYSIQUES

16 ET 17 OCTOBRE 2018	CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II (SOA)
-----------------------	--

II. ÉPREUVES ÉCRITES

20 ET 21 OCTOBRE 2018	LYCÉE BILINGUE DE NKOL-ETON
-----------------------	-----------------------------

Les candidats régulièrement inscrits sont invités à passer dans les différents centres d'examen susmentionnés ou sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> consulter les listes des candidats autorisés à subir lesdites épreuves.

Enfin, les lieux de déroulement des épreuves physiques et écrites des quatre (04) autres centres d'examen leur sera communiqué par les autorités régionales. L'appel devant les salles d'examen se fera **dès 07 heures précises** et chaque candidat devra se munir de sa carte nationale d'identité ainsi que de son récépissé de dépôt du dossier de candidature.

Ampliations :

- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- TTES LES DEL.REG./MINFOPRA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO.

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



JOSEPH LE